

# Nouveauté - Peugeot 3008 GT Hybrid4

Véritable roi des ventes chez Peugeot - avec 700'000 unités vendus depuis 2016 -, le 3008 se voit pourvu d'une nouvelle version, un hybride « plug-in » avec quatre roues motrices : le GT Hybrid4.



Le groupe motopropulseur de ce Peugeot 3008 GT Hybrid4 est composé d'un moteur thermique traditionnel, le bloc PureTech de 200 chevaux, et de deux moteurs électriques, le premier couplé à la boîte automatique e-EAT8 et le second placé à l'arrière. Ils développent respectivement 110 et 112 chevaux, portant la puissance de l'ensemble du système à 300 chevaux. Cette version haut de gamme du 3008 se dote en plus d'une transmission intégrale.



Au niveau performance, le SUV effectue le 0 à 100 km/h en 5,9 secondes, et grâce à sa batterie de 13,2 kWh de capacité, peut parcourir 59 kilomètres en mode pur électrique, selon le cycle WLTP. Grâce à une « wallbox », module de recharge fourni en option dotée d'une prise de 32 ampères associée au chargeur monophasé 7,4kW, la charge complète s'achève en 1h45.

Peugeot indique que ce 3008 n'est disponible à la vente qu'en finition GT, à savoir celle que nous avons lors de notre essai du 3008 équipé du moteur diesel BlueHDi180. L'équipement se veut donc très complet, avec notamment le paquet d'assistances à la conduite le plus fourni et une finition intérieure disposant d'ornements en véritables bois de chêne vieillis teinté « Grey oak ».



Il est à noter que le constructeur français annonce par le même temps le lancement, pour le printemps 2020, d'une version plus modeste, 2 roues motrices, de 225 chevaux, associant un bloc PureTech de 180 chevaux à un moteur électrique de 110 chevaux, raccorder directement à la boîte e-EAT8. Par ailleurs, le catalogue Peugeot s'agrément également d'une déclinaison Hybrid4 pour les modèles 508 et 508 SW.



Si les commandes du modèle sont d'ores et déjà possibles en France, il faudra attendre octobre 2019 pour réserver le 3008 GT Hybrid4 en Suisse. Le prix du modèle est pour le moment inconnu.